

Réunion du Conseil d'administration du mardi 19 décembre 2023

Procès-verbal

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES PRÉSENTES

Membres de droit :

Monsieur Régis BORDET

Personnalités extérieures :

Monsieur Jean-François CHANET

Madame Hindati SIMPARA

Personnels enseignants :

Collège des professeurs d'université :

Monsieur Philippe DARRIULAT

Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE

Madame Sandrine LEVEQUE

Collège des autres personnels d'enseignement :

Madame Anne BAZIN

Madame Delphine POUCHAIN

Madame Cécile CHALMIN

Personnels BIATSS :

Monsieur Sylvain FRESET

Etudiantes et étudiants :

Madame Jade ANGEL

Madame Angelina DERRIEN

Monsieur Adriano BORDERIES-CALURI

Monsieur Gaspard PETIT

Madame Eva VELASCO

Monsieur Sacha GOGOLACHVILI

Madame Séréna HELLAL

Monsieur Alec BERTIN

Monsieur Yanis BEN SLIMENE

A titre consultatif et invités permanents :

Monsieur Pierre MATHIOT

Monsieur Jean-Louis BERGEZ

Monsieur Jean-François BATON

Madame Delphine LIARD

Monsieur Alexandre LE BRUN

Madame Anne-Claire BEURTHEY

Madame PRADELS

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES REPRESENTÉES

Madame Nathalie COLIN (*procuration à Jean-François Chanet*)

Madame Maryvonne LE BRIGNONEN (*procuration à Cécile Chalmin*)

Madame Laurence BERTRAND-DORLEAC (*procuration à Jean-François Chanet*)

Madame Audrey LINKENHELD (*procuration à Cacile Chalmin*)

Madame Lina PAMART (*procuration à Anne Bazin*)

Madame Tara VARMA (*procuration à Anne Bazin*)

Madame Marine LANNOY

Monsieur Stéphane BEAUD (*procuration à Philippe Darriulat*)

Monsieur Patrick MARDELLAT (*procuration à Philippe Darriulat*)

Madame Alice BEJA (*procuration à Delphine Pouchain*)

Monsieur Nicolas KACIAF (*procuration à Delphine Pouchain*)

Madame Valérie CABUIL (représentée par Monsieur KHERROUBI)

Monsieur FERNANDEZ

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-François CHANET.

Le Président souligne que le présent Conseil d'Administration est le dernier auquel prendra part Monsieur MATHIOT. Le Président le remercie au nom du Conseil d'Administration et souligne que son oubli de soi dans l'exercice de ses fonctions justifie le respect et la gratitude de toutes celles ou tous ceux qui ont bénéficié de sa prévoyance et de son dévouement.

- I. Présentation et installation des membres du Conseil d'administration nouvellement élus**
 - Collège des personnalités extérieures (élection du 9 octobre 2023)
 - Collège des Étudiant-e-s (élection des 15 et 16 novembre 2023)

Le Président rappelle que lors des élections des 15 et 16 novembre 2023, la liste Alter'Eco a obtenu quatre sièges, la liste Solidaires Étudiant-e-s trois sièges, et la liste S'Engager deux sièges. Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux représentantes et représentants des étudiantes et des étudiants.

- II. II. Approbation du relevé de décisions**

- **Compte rendu du Conseil d'administration du 9 octobre 2023**

Votants : 25	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 2
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 9 octobre 2023 est approuvé.

- III. Fonctionnement institutionnel**

- **Charte des contractuels (approbation)**

Monsieur MATHIOT explique que la charte des contractuels proposée à l'approbation du Conseil d'Administration est le résultat d'échanges avec le DGS, le service RH et les représentantes et les représentants du personnel. Le CSAE a approuvé à l'unanimité, moins deux abstentions, cette charte. Pour qu'elle s'applique, elle doit être validée par le Conseil d'Administration. Monsieur MATHIOT rappelle que l'IEP compte, parmi les personnels administratifs et des bibliothèques, une majorité de contractuelles et de contractuels.

Monsieur GOGOLACHVILI indique que Solidaires Étudiant-e-s ne s'oppose pas au contenu de cette charte, mais que ses élus s'abstiendront lors du vote au regard de la manière dont elle a été élaborée. En effet, certains employés et employées ont estimé qu'ils n'avaient pas été suffisamment consultés, et que la charte n'avait pas été préparée dans une réelle collégialité.

Madame BAZIN estime que l'existence de cette charte est intéressante, mais elle regrette que sa constitution n'ait pas été fondée sur consultation large des employées et des employés.

Madame LEVEQUE se demande si cette charte reprend des éléments très différents de la réglementation qui s'applique aux contractuelles et aux contractuels.

Monsieur MATHIOT précise que la charte des contractuels vise avant tout à rappeler dans un document unique les droits de ces derniers. Elle n'a donc pas de valeur « supralégale ».

Monsieur FRESET avait demandé lors du CSAE qu'il soit précisé dans la charte que la grille indiciaire appliquée était celle en vigueur. La Direction a indiqué que cela n'était pas nécessaire. Pour cette raison, il s'abstiendra.

Votants : 26 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 11

La charte des contractuels est approuvée.

Monsieur DARRIULAT rejoint la séance.

- Rapport social unique 2022 (approbation)

Monsieur MATHIOT indique que le rapport social constitue une photographie des ressources humaines de l'établissement à une date donnée. Le rapport social 2022 a été approuvé par le CSAE.

Monsieur BERGEZ souligne que ce rapport social unique montre une augmentation du budget de l'IEP (qui atteint 14 millions d'euros en 2022). Toutefois, la répartition entre femmes et hommes reste déséquilibrée chez les enseignants et les enseignants, avec 20 hommes pour 12 femmes chez les enseignantes chercheuses et les enseignants chercheurs, et 7 hommes pour 2 femmes chez les professeures et professeurs des universités. En revanche, les femmes représentent 67 % des BIATSS, et sont majoritaires à tous les niveaux hiérarchiques.

Madame LEVEQUE demande s'il existe un document équivalent consacré aux étudiantes et étudiants.

Monsieur MATHIOT répond que la Direction dispose de données, qui ne sont pas nécessairement synthétisées dans un document unique.

Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le rapport social unique 2022 est adopté à l'unanimité.

- Dates de fermeture du bâtiment Angellier – Été 2024 (information)

Monsieur MATHIOT indique que le CSAE a été consulté sur les dates de fermeture du bâtiment Angellier. Une fermeture du 27 juillet 2024 au 25 août 2024 a fait consensus. Les premiers cours auront donc lieu dès le 27 août 2024.

- Désignation du (de la) directeur (trice) de Sciences Po Lille (approbation)

Le Président annonce que, lors d'une séance extraordinaire du 27 janvier 2024, le Conseil d'Administration se prononcera sur un nom ou une liste de noms pour la nouvelle directrice ou le nouveau directeur de Sciences Po Lille.

Monsieur MATHIOT précise que la nouvelle directrice ou le nouveau directeur sera ensuite désigné par Madame La Ministre.

Madame BAZIN demande si une pré-sélection des candidates et des candidats sera réalisée avant la présentation des candidats au Conseil d'Administration.

Monsieur MATHIOT répond que cela ne sera a priori pas le cas. Le Conseil d'Administration ne sera saisi avant la séance extraordinaire que si la Direction reçoit trop de candidatures, ou des candidatures trop « exotiques ». Ce point pourra être précisé dans la procédure.

Madame ANGEL demande si un débat sera organisé entre les candidates et les candidats.

Monsieur MATHIOT explique que cinq ans plus tôt, ce débat avait été organisé à l'initiative des représentantes et des représentants des étudiantes et des étudiants. La Direction pourra mettre à disposition un amphithéâtre pour procéder de même s'ils le souhaitent.

Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

La procédure de désignation de la nouvelle directrice ou du nouveau directeur de Sciences Po Lille est adoptée à l'unanimité.

- Projet Inkermann (information)

Monsieur MATHIOT rappelle que pour procéder à la rénovation du bâtiment de la rue d'Inkermann, l'IEP a lancé un appel d'offres intégrant 15 lots. Quatre lots se sont avérés infructueux. Sur un certain nombre d'autres lots, les propositions reçues de la part des entreprises présentaient des prix supérieurs aux attentes. La Commission Appels d'offres qui s'est réunie le 15 décembre a attribué 8 lots pour un total 887 000 euros HT. Deux lots ont été classés sans suite, car les offres reçues n'étaient pas satisfaisantes. S'agissant des lots infructueux, les appels d'offres seront relancés. Les travaux prendront

donc plus de temps que prévu. Le bâtiment ne sera alors pas disponible le 1^{er} septembre 2024, mais plutôt le 1^{er} janvier 2025, et un surcoût sera enregistré sur le budget du projet.

Madame VELASCO regrette que les promesses faites aux étudiantes et aux étudiants lors de l'achat des locaux ne soient pas tenues. Par exemple, des locaux associatifs devaient y être installés, et ils ne sont pas prévus dans le projet. De plus, il devait soulager la BU, mais seules 60 places assises sont envisagées. Enfin, Madame VELASCO déplore que les étudiantes et les étudiants n'aient pas été associés à la construction du projet.

Monsieur MATHIOT objecte qu'il n'a jamais été annoncé que le bâtiment était destiné aux associations étudiantes. En outre, les élues et élus étudiantes et étudiants ont été invités à toutes les réunions portant sur le projet, et n'ont participé qu'à une seule. Pour autant, le bâtiment accueillera tous les membres de l'Ecole, qu'ils soient élèves, personnels, etc.

Monsieur DARRIULAT souligne que le bâtiment intégrera des lieux de la recherche. Or la recherche participe de manière significative à la qualité de l'enseignement, et concerne donc directement les étudiantes et les étudiants.

Madame HELLAL réitère l'engagement du syndicat Solidaires Étudiant-e-s en faveur de la recherche et de l'existence de lieux pour l'encourager. Elle regrette cependant que ce lieu, avec un investissement financier important, ne puisse pas bénéficier à plus de personnes de la communauté étudiante.

IV. Affaires financières

- Présentation du projet de budget 2024 (approbation)

Monsieur LE BRUN indique que le budget 2024 constitue une première prévision pour l'année à venir. Elle doit retranscrire la stratégie politique mise en œuvre par la Direction, et apprécier les dépenses et les recettes de manière sincère.

La stratégie pour 2024 s'inscrit dans la continuité des années précédentes, mais implique également, pour l'IEP, d'investir dans des infrastructures qui permettront de porter de nouvelles activités (notamment au travers du bâtiment de la rue Inkermann) et de poursuivre le développement de la formation continue ainsi que de l'apprentissage. En ce sens, Sciences Po Lille prévoit à ce stade l'ouverture de deux nouvelles formations continues, « Formations transformation écologique du système de santé » (avec 30 participants) et « Hautes études régionales – Alimentation » (avec une cible de 12 participants). Une troisième formation, « Leadership au féminin », est en cours de préparation, et devrait être intégrée dans le budget rectificatif 2024. D'une manière générale, la formation continue occupe une place croissante dans les finances de l'établissement.

S'agissant de l'apprentissage, un nouveau master Management des métiers de l'image sera mis en place à la rentrée 2024, en collaboration avec Serie Mania Institute. Grâce aux choix effectués en matière d'apprentissage et de formation continue, Sciences Po Lille devient de plus en plus autonome sur le plan financier.

Le budget 2024 prévoit une légère baisse des dépenses de personnel (- 134 713 €), grâce à un affinement des prévisions en matière des ressources humaines et au transfert d'un poste de responsable de la PGC et du poste de chercheur de CERAPS vers les dépenses de fonctionnement. Ces dernières augmentent en raison de ces transferts, mais également de la progression des dépenses de fonctionnement de la formation continue, et de la prise en compte des nouvelles dépenses relatives au bâtiment Inkermann.

Les dépenses d'investissement intègrent la concrétisation des investissements sur Inkermann déjà engagés en 2023 et l'acquisition du mobilier pour le bâtiment.

Les recettes augmentent de 196 000 € grâce à la formation continue, à la mise en place des droits modulés et à l'apprentissage. Néanmoins, certains postes de recettes diminuent, comme les reversements du concours commun ou les recettes Erasmus.

Les dépenses étant en progression, la trésorerie de l'IEP devrait diminuer de 1 816 328 €, s'élever à 4 149 914 € au 31 décembre 2024, ce qui correspond à 209 jours de fonctionnement. En comptabilité générale, le résultat d'exploitation devrait s'établir à 17 573 €, et le fonds de roulement devrait diminuer de 1 850 073 € (soit 82 jours de fonctionnement). Toutefois, les montants de la trésorerie et du fonds de roulement resteront nettement supérieurs aux seuils réglementaires.

La part des ressources propres dans les recettes a crû depuis 2017, ce qui permet à Sciences Po Lille de mettre en œuvre sa politique d'attractivité et de proposer une politique d'aide sociale aux étudiantes et étudiants généreuse.

En outre, l'acquisition du bâtiment Inkermann permet d'afficher des réserves financières en adéquation avec les attentes du ministère.

Monsieur MATHIOT regrette que la subvention pour charge de service public reste particulièrement faible par rapport à la taille de l'établissement. Sciences Po Lille est le moins bien doté des IEP de France, sans qu'aucune raison ne le justifie. Cela lui impose de diversifier ses recettes, et de se « privatiser » malgré lui, d'autant que plus Sciences Po Lille montre au ministère sa capacité à être autonome, moins il est soutenu par ce dernier.

Madame PRADELS souligne que le budget 2024 est présenté dans un contexte beaucoup plus stable que le budget 2023. Il est marqué par les investissements réalisés sur le bâtiment Inkermann.

Toutefois, si certains indicateurs présentent une dégradation, l'établissement reste solide sur le plan financier. Le résultat comptable est légèrement excédentaire et les capacités de financement sont positives.

Madame HELLAL indique que les élues et les élus de Solidaires Étudiant-e-s se satisfont que Monsieur MATHIOT soit d'accord avec eux s'agissant du désengagement de l'Etat dans le financement de Sciences Po Lille. Néanmoins, au regard de la dégradation des conditions de vie des étudiantes et des étudiants, ils estiment que la CAS devient insuffisante. 25 000 € ont été dépensés lors des trois premières CASS de 2023, et il ne restait que 18 000 € dans le cadre de la quatrième. Par conséquent, Solidaires Étudiant-e-s demande l'augmentation de l'enveloppe de la quatrième CAS 2024 sur la base de la moyenne des trois premières CAS de l'année. En outre, le fait que l'IEP confère un grade de master, et non un diplôme national de master empêche les étudiantes et les étudiants provenant d'autres régions de bénéficier de la prime de mobilité de 1000 € versée par le CROUS. Par conséquent, Solidaires Étudiant-e-s souhaiterait que l'IEP augmente le budget de la CAS pour permettre le versement de cette prime.

Madame CHALMIN explique que le principe de verser cette prime sur budget propre a été acté. Ce financement concernera environ 17 à 20 étudiants par an, soit un budget annuel d'à peu près 17 000 €.

Monsieur MATHIOT répond que l'enveloppe de la CAS pourra être réabordée dans le cadre du budget rectificatif qui sera construit en octobre 2024. Par ailleurs, il confirme que Sciences Po Lille a bien prévu de verser à compter de la rentrée 2024 la prime de 1 000 € aux élèves boursiers qui proviennent d'une autre région et qui rejoindront l'établissement en quatrième année.

Monsieur DARRIULAT remercie Monsieur MATHIOT pour le budget présenté et les perspectives qu'il a donné à l'établissement.

Votants : 29	Pour : 26	Contre : 3	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le budget 2024 est adopté.

- Programme d'actions financées par la CVEC (approbation)

Madame CHALMIN indique que lors de sa dernière réunion du 10 novembre 2023, la CVEC a validé le financement d'actions pour un total de 59 476 €, dont le détail a été communiqué aux membres du Conseil d'Administration.

Madame LEVEQUE s'étonne que la CVEC finance l'achat de mobilier, notamment de casiers.

Madame CHALMIN explique que la CVEC distribue des fonds d'État sur la base des projets qui lui sont présentés. Les casiers en question sont destinés à la bibliothèque, et seront pour partie utilisés pour déposer des trottinettes. Ils sont équipés de prises et de verrous numériques.

Monsieur BERTIN remarque que le coût de ces cassiers apparaît particulièrement élevé (26 807 €). Il lui semble que d'autres projets sont plus prioritaires, comme l'installation d'une rampe pour les personnes handicapées à la bibliothèque.

Madame CHALMIN répond que la CVEC n'a refusé aucun des projets qui lui ont été présentés. Etant donné que des fonds d'État sont disponibles, il est inutile d'avoir recours aux fonds propres de l'établissement. L'installation de la rampe pour les personnes handicapées pose des problèmes particuliers, et sera financée en dehors des enveloppes de la CVEC.

Votants : 29 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 6

Le programme d'actions financées par la CVEC est adopté.

- Programme financé par la CVA (approbation)

Madame CHALMIN indique que la Commission de la vie associative a financé, lors de sa réunion du 7 décembre 2023, les associations à hauteur de 30 641 €, auxquels s'ajoutent 16 570 € pour l'association sportive. Il reste 15 000 € pour la dernière CVA de l'année, qui aura lieu en mai.

Monsieur BERTIN signale que les élues et élus de S'Engager s'abstiendront lors du vote, parce que la CVA finance, pour l'association BCBG, des cours en mixité choisie. Ils considèrent que les actions financées doivent être accessibles à toutes les étudiantes et les étudiants.

Madame HELLAL indique que les élus de Solidaires Étudiant-e-s sont quant à eux satisfaits de la diversité des projets votés en CVA, et également du fait que de plus en plus d'associations prennent en compte leurs conseils, en proposant des projets accessibles sur le plan financier, ou qui sont en mesure d'accueillir des personnes en situation de handicap.

Votants : 29 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

Le programme financé par la CVA est adopté.

- Aide sociale 4A entrée directe

Ce point a été traité lors de la présentation du budget.

Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L'attribution de l'aide sociale à l'entrée directe en quatrième année recueille un avis favorable à l'unanimité.

- Tarifs location espaces 2024/2026 :

Monsieur MATHIOT souligne que les tarifs proposés pour la location des locaux de l'IEP étaient jusqu'à présent très avantageux. Ils étaient alors très demandés, ce qui provoquait parfois des conflits d'usage. En outre, les tarifs n'avaient été revus depuis plusieurs années. Il est donc proposé de les augmenter.

• Batiment Angellier (approbation)

Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Les tarifs de location du bâtiment Angellier sont adoptés à l'unanimité.

• Bibliothèque (approbation)

Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Les tarifs de location de la bibliothèque sont adoptés à l'unanimité.

V. Etudes et scolarité

- Règlement d'admission en cycle master, filière générale (approbation)

Monsieur MATHIOT indique que le règlement d'admission directe en quatrième année pour l'année 2024 doit être approuvé par le Conseil d'Administration.

Monsieur DARRIULAT précise que la procédure d'admission est ouverte aux étudiantes et étudiants ayant obtenu au moins 180 crédits ECTS (ou équivalents).

Madame DERRIEN apprécie la diminution du tarif du concours à 15 € pour les boursiers, mais Alter'Eco milite toujours pour la gratuité totale.

Monsieur MATHIOT répond que la gratuité totale provoque l'inscription d'un grand nombre de candidates et candidats qui ne se déplacent pas au concours, ce qui pose des problèmes de gestion. La Direction privilégie donc un tarif symbolique.

Madame HELLAL s'étonne qu'il ne soit pas possible pour un élève de passer un concours dans un établissement dont il fait déjà partie, par exemple pour passer de la filière internationale à la filière générale. Ni la loi ni le règlement des examens n'affirment cette règle.

Monsieur MATHIOT explique que les six autres Sciences Po de région se sont opposées à ce que leurs étudiantes et étudiants en troisième année puissent être candidats en quatrième année dans un autre IEP. Par conséquent, si des candidates et des candidats provenant d'autres Sciences Po étaient admis à l'IEP de Lille par le concours d'entrée en quatrième année, cela pourrait susciter des problèmes relationnels avec le reste du réseau. Toutefois, des discussions ont été engagées pour organiser la mutualisation en quatrième année, et non en cinquième comme aujourd'hui.

En outre, des élèves en double-diplôme souhaitent intégrer la filière générale. Or il semble qu'il soit impossible d'être deux fois candidat à entrer dans le même diplôme. Ces élèves, lorsqu'ils sont entrés en première année dans le double-diplôme, l'ont fait pour être diplômés du grade master en cinq ans. Si ce point est confirmé par un texte légal, la Direction se devra de l'appliquer. Si cela n'est pas le cas, ces élèves pourront démissionner de leur double-diplôme pour passer le concours.

Madame BAZIN remarque qu'il est aujourd'hui beaucoup plus facile d'entrer en FIFI ou en FIFE par le concours de première année que de rejoindre l'IEP par le concours commun. La demande des étudiantes et étudiants en double-diplôme de rejoindre la filière générale en quatrième année est alors au détriment d'élèves qui proviennent, par exemple, de l'université, le nombre de places en Master étant limité, alors même que l'intégration dans ce cycle d'élèves provenant d'autres horizons est positif pour la diversité de Sciences Po.

Madame HELLAL signale, par ailleurs, que 10 des 13 étudiantes et étudiants souhaitent quitter la filière internationale, ce qui reflète les problèmes d'accompagnement des élèves dans cette filière.

Madame CHALMIN remarque que si cet état de fait est vérifié, c'est la survie de la filière qui est en jeu. Sciences Po Lille s'efforce de faire le maximum pour accompagner ces élèves, mais ils sont à l'étranger, et il est nécessaire de composer avec le règlement des universités partenaires. En outre, les statistiques de recrutement montrent que le taux de réussite est le même pour les concours des doubles filières que dans le cadre du concours commun.

Votants : 29 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 5

Le règlement d'admission en cycle master, filière générale, est adopté.

- Préparation aux Grands Concours Administratifs (PGC) :

• Modification du règlement de la procédure de sélection (approbation)

Monsieur MATHIOT indique que le règlement de la procédure de sélection pour intégrer la préparation aux grands concours administratifs a été modifié, car l'INSP a mis en place deux sessions de concours, en mars et septembre.

Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

La modification du règlement de la procédure de sélection est adoptée à l'unanimité.

• Création d'un cours de préparation physique et mentale (approbation)

La Direction souhaite expérimenter un TD de préparation physique et mentale, car l'expérience montre qu'il pourrait s'avérer utile au regard du degré de stress que suscitent les concours.

Madame HELLAL demande si les cours seront obligatoires, car se pose la question des personnes handicapées.

Monsieur MATHIOT répond que non.

Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

La création d'un cours de préparation physique et mentale recueille un avis favorable à l'unanimité.

• Proposition d'un parcours « Administrations diplomatiques et européenne » (approbation)

Monsieur MATHIOT annonce qu'un parcours « Administrations diplomatiques et européenne » sera créé.

Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

La création d'un parcours « Administrations diplomatiques et européenne » est adoptée.

• Proposition de convention ENM avec l'Institut d'études judiciaires (approbation)

Monsieur MATHIOT indique que le projet de convention avec l'Institut d'études judiciaires de l'Université de Lille doit permettre de mettre en place une préparation commune au concours de l'école nationale de la magistrature.

Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

La proposition de convention ENM avec l'Institut d'études judiciaires recueille un avis favorable à l'unanimité.

Madame VELASCO indique par ailleurs que les étudiantes et étudiants de troisième année qui se voient refuser l'accès à certains masters reçoivent un mail générique, ce qui donne une impression d'arbitraire. Sud Solidaires demande une personnalisation des mails de refus.

Monsieur MATHIOT répond que ces refus ne sont nullement arbitraires. Pour éviter que certains masters ne soient trop chargés, des élèves se voient refuser leur premier vœu. Rédiger des mails personnalisés ouvrirait la porte à des recours administratifs. Pour autant, le responsable du master concerné peut toujours recevoir l'élève qui a été refusé pour lui expliquer pourquoi il l'a été.

Madame HELLAL répond que le but n'est pas de faire des recours administratifs, mais simplement de donner une réponse personnalisée aux étudiant-e-s refusé-e-s qui le souhaitent.

Monsieur BEN SLIMENE donne ensuite lecture, pour S'Engager, d'une motion destinée à faciliter les césures entre la 4^e et la 5^e année.

Monsieur MATHIOT rappelle que le taux maximum de 10 % des effectifs d'une majeure autorisés à partir en césure doit permettre de réguler ces dernières, dans l'intérêt supérieur de l'établissement. La responsabilité des césures pourrait être portée par les responsables de Master, comme le demande S'Engager, mais ceux-ci devraient alors prendre des décisions en ayant conscience que les césures auront des conséquences sur la promotion suivante. En effet, si cinq élèves choisissent une césure et reprennent leur master l'année suivante, cela fera cinq places de moins pour les élèves de l'année suivante.

Madame BAZIN souligne que le nombre d'élèves qui demandent des césures n'est pas identique d'une année sur l'autre. La Direction a alors choisi de faire prévaloir l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel.

Monsieur MATHIOT propose toutefois de mettre au vote la motion, en confiant l'arbitrage aux directrices et directeurs de majeurs, mais en insistant sur l'importance de la vérification préalable de la motivation des élèves qui demandent la césure, et des conséquences de celle-ci sur les effectifs.

Votants : 29	Pour : 26	Contre : 3	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

La motion lue en séance est adoptée.

VI. Réseau

- Règlement d'admission en 1A des diplômés « Grade Master » Cursus général 2024 (approbation)

Monsieur MATHIOT indique que dans le règlement du concours commun, le tarif pour les boursières et les boursiers pose encore problème. En effet, s'il continue à plaider pour qu'il soit fixé 10 € et que trois directeurs d'IEP partagent aujourd'hui sa position, quatre s'y opposent encore.

Madame HELLAL indique que Sud Solidaires votera contre le règlement d'admission pour cette raison, et travaille avec les organisations syndicales des IEP « réfractaires » pour leur faire revoir leur position.

Monsieur DARRIULAT invite à formaliser la demande de révision du tarif des boursières et des boursiers auprès du réseau des Sciences Po, par exemple sous la forme d'une motion.

Votants : 29 Pour : 20 Contre : 3 Abstention : 6

Le règlement d'admission en première année des diplômés « Grade Master » est adopté.

Monsieur MATHIOT propose de mettre au vote la motion suivante : « *Le Conseil d'Administration demande qu'un tarif de 10 € soit fixé pour les boursiers dans le règlement d'admission en première année de la rentrée 2025* ».

Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

La motion proposée est adoptée à l'unanimité.

Madame POUCHAIN quitte la séance. Madame BEURTHEY rejoint la séance.

VII. Relations internationales

- Projet et tarifs de la Summer School 2024 (approbation)

Monsieur MATHIOT indique que la Direction s'efforce de remettre en place la Summer School. Les tarifs proposés visent à équilibrer les dépenses, et sont différents selon le profil des élèves.

Madame DERRIEN signale que les élus d'Alter'Eco s'abstiendront lors du vote, car ils estiment ces tarifs trop élevés.

Monsieur MATHIOT explique qu'ils ont été définis de telle manière à équilibrer le budget de la Summer School.

Madame BAZIN ajoute que si les tarifs étaient plus faibles, la Summer School ne serait pas considérée comme sérieuse. En effet, à l'international, il est considéré que le coût d'une formation rend compte de sa qualité.

Votants : 26 Pour : 19 Contre : 3 Abstention : 4

Les tarifs de la Summer School sont approuvés.

Madame POUCHAIN revient en séance. Monsieur VANDENDRIESSCHE quitte la séance

- Nouveaux accords de coopération internationale (information)

- **Institut Université d'Abidjan**
- **University of Tampa, university of Wyoming**

- **Universidad Belgrano, universidad Austral Buenos Aires**
- **Universität Salzburg, université de Lausanne**

Monsieur MATHIOT annonce que Sciences Po Lille a signé sept nouveaux accords avec des universités étrangères, qui ouvrent de nouvelles possibilités de mobilités internationales aux élèves.

Monsieur GOGOLACHVILI exprime l'inquiétude de Solidaires Étudiant-e-s quant à l'ouverture de partenariats avec des facultés pouvant mettre en danger les étudiant-e-s. En effet, l'Université d'Abidjan a été de nombreuses fois accusée de VSS par des professeurs. Solidaires Étudiant-e-s demande également une vigilance concernant les partenariats avec des universités situées dans des pays d'extrême droite qui peuvent être dangereux pour des étudiant-e-s faisant partie d'une minorité sexuelle, ethnique ou de genre.

- Départ de Doris Fuchs de Münster universität remplacée par Antje Vetterlein

Monsieur MATHIOT annonce que, dans le cadre de la filière franco-allemande, Doris Fuchs et a été remplacée par Antje Vetterlein.

- Ré-accréditation réussie du Master de Münster

Monsieur MATHIOT indique que le double master avec l'université de Münster a été ré-accrédité par l'Allemagne. En revanche, le double diplôme franco-britannique avec l'université du Kent a dû être suspendu pour la rentrée 2024. Les élèves qui sont actuellement dans le cursus pourront le poursuivre, mais il sera très difficile de conclure un accord comparable avec une autre université britannique. La Direction envisage alors de signer un accord avec une université aux Pays-Bas ou en Scandinavie qui proposerait des cours en anglais, mais Monsieur MATHIOT se déclare peu optimiste sur la possibilité de conclure un tel accord avec une université néerlandaise, car ce pays tend aujourd'hui à « néerlandiser » ses formations, et à diminuer le nombre de cours en anglais.

En compensation de l'interruption du double-diplôme franco-britannique, le nombre de places au concours commun sera augmenté de 180 à 200.

Monsieur GOGOLACHVILI indique que Solidaires Étudiant-e-s est satisfait de la suspension de cette filière parce qu'elle est élitiste, discriminatoire et ne permet pas aux étudiant-e-s boursier-e-s d'y avoir accès. Solidaires Étudiant-e-s n'est pas opposé par principe à la FIFB mais demande qu'elle soit financièrement accessible à toutes et tous et permette d'obtenir des bourses Erasmus en se déroulant, par exemple, en Irlande ou en Europe du Nord.

Madame DERRIEN signale par ailleurs que des bourses de mobilité ont été coupées sans information préalable. Alter'Eco demande le rétablissement de ces bourses.

Monsieur MATHIOT explique que 130 étudiantes et étudiants sont éligibles à la bourse Erasmus, mais celle-ci ne leur est pas nécessairement versée à 100 %. Les 15 premières élèves éligibles se sont vus notifiés une bourse à 100 %, mais Erasmus leur a ensuite versé une somme inférieure aux attentes, car, en fonction de leur échelon, ils devaient percevoir 40 ou 60 % de la prime. Toutefois, aucun élève n'a perçu une somme inférieure à celle qu'il était possible de leur verser. En revanche, certains ont reçu une somme supérieure, que la Direction ne leur demandera pas de rembourser.

Madame BEAUCOURT quitte la séance.

Madame SIMPARA quitte la séance et donne procuration à Madame LEVEQUE.

Madame HELLAL signale par ailleurs que beaucoup de dossiers d'étudiantes et étudiants doivent être étudiés en CAS parce qu'ils reçoivent tardivement les bourses sur fonds propres.

Madame CHALMIN indique que la Direction est en train de retravailler la procédure afin que les élèves, et en particulier ceux qui sont le plus en difficulté, reçoivent les bourses plus rapidement.

Monsieur BERGEZ précise néanmoins que certaines bourses ne peuvent pas être mises en paiement, parce que les élèves qui en sont bénéficiaires n'ont pas envoyé les documents nécessaires.

Madame HELLAL estime en outre que l'enveloppe Mermoz est trop faible. Les aides étant distribuées en fonction du coefficient familial, certaines boursières et boursiers ont un coefficient familial trop élevé pour bénéficier de ces aides. Il serait alors possible d'utiliser le fonds d'urgence pour éviter cette perte de bourse, qui peut provoquer des situations de précarité.

Monsieur MATHIOT rappelle que la CMI est autonome. Elle peut donc décider d'utiliser le fonds d'urgence aux fins proposées par Madame HELLAL.

Monsieur BERTIN donne ensuite lecture d'une motion de S'Engager pour la création d'un complément de cent euros au bonus Erasmus de 50 euros pour les mobilités décarbonées dans le cadre d'un « bonus écologique pour la mobilité internationale ».

Monsieur MATHIOT précise que cette proposition devra faire l'objet d'une étude de l'administration avant son déploiement.

Votants : 27	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

<i>La motion relative à la création d'un bonus écologique est adoptée à l'unanimité.</i>
--

Monsieur KHERROUBI quitte la séance.

VIII. Formation continue

- Conventions et tarifs formation 2024 :

• Transformation Ecologique du Système de santé (approbation)

Monsieur MATHIOT indique que la formation « Transformation Ecologique du Système de Santé » est une commande du CHU et du Ministère de la santé. Elle est destinée aux spécialistes des problématiques liées à la transition écologique dans les hôpitaux publics des Hauts-de-France et sera mise en place en 2024.

Votants : 27 Pour : 17 Contre : 3 Abstention : 7

La convention et les tarifs de la formation « Transformation Ecologique du Système de Santé » sont adoptés.

• Dialogue social pour l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers Sapeur-Pompiers (information)

Monsieur MATHIOT indique que l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers Sapeur-Pompiers a sollicité l'IEP pour mettre en place une formation sur le dialogue social.

- Révision du tarif de la formation Manager le Dialogue Social (approbation)

Monsieur MATHIOT annonce qu'une erreur s'est glissée dans le document présenté lors du Conseil d'Administration précédent. Le tarif de la formation « Manager le Dialogue Social » est fixé à 6 200 €.

Votants : 27 Pour : 20 Contre : 3 Abstention : 4

La révision du tarif de la formation Manager le Dialogue Social est adoptée.

- Reconduction du partenariat avec l'association LA CLÉ (approbation)

Monsieur MATHIOT rappelle que l'association La Clé propose des cours de français, notamment aux migrants. L'IEP lui verse une partie des excédents de la formation continue. Etant donné que cette dernière tend à se développer, ce qui provoque une hausse du résultat, il est proposé de plafonner cette subvention à 7 500 €.

Monsieur GOGOLACHVILI regrette ce plafonnement.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

La reconduction du partenariat avec l'association La Clé est approuvée à l'unanimité.

IX. Insertion professionnelle

- Evolution du coaching (information)

Monsieur MATHIOT explique qu'il est envisagé de faire évoluer, sur la base d'un bilan du dispositif, le coaching mis en place en deuxième année.

Madame BEURTHEY précise que les entretiens de coaching sont surtout appréciés des élèves qui ont déjà construit un projet, alors qu'ils sont source de stress pour les autres. Ils ont exprimé le besoin de mieux connaître les formations de Sciences Po Lille et de bénéficier d'un réel climat de confiance entre les élèves, sans pour autant que le dispositif de coaching ne vienne trop alourdir leur charge de travail.

Sur ces bases, un parcours sur trois semestres a été construit. Il commencera au second semestre de la première année, par trois sessions en amphithéâtre, qui permettront aux élèves de découvrir les services de l'insertion et d'apprendre à rédiger leur CV et leur lettre de motivation. En deuxième année, des ateliers seront animés par des coachs dans le but d'aider les étudiantes et étudiants à se connaître, à se présenter et à mettre en valeur leurs expériences. Enfin, des événements qui sont déjà organisés, comme les conférences métiers, le forum de présentation des majeures par les ambassadeurs et les entretiens métiers avec les alumni, ont été inscrits dans le parcours.

X. Questions diverses

Madame HELLAL propose de présenter la motion déposée par Solidaires Étudiant-e-s concernant la règle de fonctionnement relative à l'invitation de personnes coupables ou ayant reconnu des Violences sexistes et sexuelles dans le cadre de conférences organisées au sein de l'établissement au travers d'un texte rédigé par une personne victime de violences, dont elle donne lecture :

« Beaucoup de gens ne savent pas ce qui s'est passé mercredi soir à l'IEP de Lille. Pourtant, c'est une violence sans nom que nous avons vécue. Cette soirée a été violente pour beaucoup de personnes, et notamment des victimes. C'est une école qui dit et répète se soucier de ces victimes, mais pourtant beaucoup de victimes ont subi mercredi soir, dans les couloirs de notre école, une personne ayant admis des violences, ce qui nous renvoie forcément aux propres violences que nous avons subies.

En tant que victimes de violences, nous vivons difficilement le fait de devoir, déjà, se dire victimes. On se sent responsable, on en a honte et quand ça va mieux, qu'on en parle, nous nous retrouvons avec des agresseurs qui viennent jusque dans notre école, ce qui nous renvoie à nos traumatismes.

Vous pensez peut-être que c'est exagéré, mais chaque agresseur nous renvoie notre propre agresseur, aux violences que nous avons subies. Alors imaginez ce que c'est, pour nous, victimes, de voir se pavaner

dans notre établissement une personne qui a parfaitement assumé des violences envers son ex-compagne. C'est une violence inouïe et ça ne doit pas se reproduire.

Notre école doit empêcher la venue de personnes ayant admis des violences ou ayant été condamnées pour des violences sexistes et sexuelles, dont les violences conjugales et intrafamiliales.

Nous tenons à dire que si cette motion échoue, nous le disons haut et fort aux agresseurs, en tant que victimes, en tant que syndicat : vous nous avez marqués à vie, vous n'aurez pas le loisir de vivre la vôtre en paix. Nous serons toujours présentes pour être le reflet de votre violence et, à l'IEP, cela signifie que nous continuerons à protester comme mercredi soir, sans relâche, à perturber leur vie, qu'ils mènent tranquillement malgré les violences qu'ils ont commises. Nous serons toujours là. Les agresseurs n'ont pas leur place dans cette école. »

Le Président estime qu'il y aurait matière à débat sur ce sujet sensible, mais il ne saurait être tenu à une heure aussi tardive. Toutefois, il se déclare, à titre personnel, fondamentalement hostile à toute forme de censure.

Monsieur DARRIULAT comprend les intentions de ces motions et partage l'émotion qui transparaît dans le texte lu, mais ne peut voter en faveur la motion, car elle renvoie au principe de la double peine. Tout le monde a des droits, y compris les justiciables. Or interdire à des personnes condamnées de s'exprimer revient à leur infliger une double peine. Aujourd'hui, un débat s'ouvre dans la société française sur le fait que les personnes condamnées pour des violences sexuelles ne devraient pas pouvoir retrouver leur liberté à l'issue de leur peine. Il serait grave que le Conseil d'Administration vote une motion allant dans ce sens dans un tel moment.

Madame HELLAL objecte que l'IEP s'est fixé pour règle de ne pas inviter des personnes condamnées pour incitation à la haine raciale. De même, il ne devrait pas inviter des personnes qui en ont agressé ou violenté d'autres.

Monsieur MATHIOT rappelle que Monsieur Thomas Piketty a fait l'objet d'un rappel à la loi, quand Monsieur Geoffroy Lejeune a été condamné, en appel, à une peine de prison avec sursis et à une lourde amende. Ces deux cas ne sauraient être comparés. Une victime considère toujours que son agresseur est condamné à vie. En revanche, la société considère qu'une fois que le condamné a purgé sa peine, il peut revenir dans la société.

Madame HELLAL rappelle que lorsqu'il est question de violences sexistes et sexuelles, seul agresseur sur cent est condamné.

Monsieur DARRIULAT répond que toute règle absolue lui apparaît néfaste, voire réactionnaire. Sciences Po Lille doit pouvoir accueillir, par exemple, des personnes qui ont purgé des peines de prison pour évoquer leur expérience.

Votants : 27 Pour : 5 Contre : 19 Abstention : 3

La motion n'est pas adoptée.

Monsieur GOGOLACHVILI donne ensuite lecture d'une motion proposant la revalorisation de 25 % des salaires des monitrices et moniteurs travaillant le weekend et les jours fériés à la bibliothèque.

Monsieur MATHIOT ne s'oppose pas, par principe, à cette motion, mais il est nécessaire d'étudier les possibilités budgétaires de la mettre en œuvre.

Le Président demande si Solidaires Étudiant-e-s souhaite malgré tout mettre au vote cette motion.

Monsieur GOGOLACHVILI le confirme.

Votants : 27 Pour : 12 Contre : 15 Abstention : 0

La motion n'est pas adoptée.

Madame HELLAL remarque que les élues et élus de Solidaires Étudiant-e-s envisageaient de proposer l'installation d'hôtels à insectes, mais il s'avère qu'ils ne sont pas bons pour ces derniers. Ils étudieront alors la possibilité de planter des plantes mellifères et de mettre en place des maisons à chauves-souris.

La séance est levée.

*Jean-François Chanet
Président du Conseil d'administration*

